



7 mars : fermons nos écoles et allons manifester à Strasbourg !

Les 5 mobilisations d'avertissements pourtant d'ampleur n'ayant pas suffi à faire entendre raison à ce gouvernement sourd, **il faut donc « durcir le ton »** pour le retrait de cette réforme aussi injuste qu'injustifiée. **Journée France à l'arrêt !**

Ecoles et établissements doivent fermer et tous les collègues doivent se mobiliser pour participer à la grande manifestation interprofessionnelle et intersyndicale !

RDV à 14h00 avenue de la Liberté en bleu et avec de quoi faire du bruit !

(Départ et retour place de la République)

[Lire le communiqué de presse intersyndical](#)



RIS et stage mouvement du SE-Unsa

Deux RIS spéciales « mouvement » (mercredi 29 mars 2023 et mercredi 5 avril 2023 : [inscriptions](#)) et un stage « mouvement » (jeudi 6 avril, **date butoir des inscriptions le 6 mars** : [inscription](#)) sont organisés pour vous aider à passer cette étape importante dans votre déroulé de carrière.

[Toutes nos RIS et inscription](#)



Contre la réforme des retraites, j'écris à mon/ma député-e

Le gouvernement reste sourd à l'immense majorité de Français qui s'opposent à sa réforme.

Écrivez à votre député-e pour lui exprimer votre opposition !

Mode d'emploi ci-dessous : ...

[Lire la suite et écrire à ma/mon député-e](#)



Postes à profils (PAP), postes à exigences particulières (PEP), date limite de candidature demain (3 mars)

Les PAP (directions entièrement déchargées, MECS, ULIS, etc.) et les PEP (classes dédoublées) sont parus le jour des vacances ...). **Appels et fiches de candidatures sont à retrouver sur notre site.**

[Notre rubrique mouvement \(avec les PAP et les PEP\)](#)



Pas encore adhérent-e ? L'adhésion découverte est faite pour vous

Titulaire : 80 € (26,10 € après crédit d'impôts), Stagiaire et contractuel-le en CDI : 60 € (19,80 € après crédit d'impôts) Contractuel-le en CDD : 30 € (9,90 € après crédit d'impôts),

Envie d'un syndicat utile et efficace ? C'est [ICI](#)

Notre équipe, nos compétences, nos permanences : [LA](#)

[J'adhère](#)



Indemnités dans le 1^{er} degré : conditions, montants,...

Les indemnités s'ajoutent au traitement en fonction de spécificités liées au poste occupé, à des missions effectuées ou à la détention d'une certification.

Elles peuvent être « proratisables » : le taux plein de leur versement est lié au temps plein effectué sur le poste.

[Les diverses indemnités : montants, conditions, ...](#)



NON-remplacements : nouvelles actions du Collectif Education67

Le Collectif Education67 ([site du collectif](#)), regroupant Associations de Parents d'élèves et Organisations Syndicales (dont le SE-Unsa 67) s'est à nouveau rassemblé en début d'année et a acté de nouvelles actions pour qu'administration de l'Éducation Nationale et politiques (député-e-s et sénateur-trice-s) agissent enfin pour donner à l'école les moyens de remplacement dont elle a besoin.

[En savoir plus...](#)



Circulaires académiques et départementales : quoi de neuf ?

Le SE-Unsa 67 vous met toutes les circulaires à disposition sur son site.

Priorités médicales et sociales / allègements de service R2023 (10/03/2023), LA intégration dans le corps des PE (10/03/2023), Stages linguistiques Goethe Institut (10/03/2023), Disponibilité (11/03/2023), etc.

[Toutes les circulaires 2022-2023](#)



Évaluations d'école : le SE-Unsa refuse leurs conditions de mise en œuvre

Après avoir obtenu le report des évaluations d'école au deuxième trimestre, le SE-Unsa constate qu'elles se mettent en œuvre dans des conditions toujours inacceptables.

Le SE-Unsa a donc écrit au ministre de l'Éducation nationale pour lui signifier qu'il s'oppose aux pratiques observées sur le terrain, et qu'il demande une remise à plat de celles-ci.

[Le courrier du SE-Unsa](#)



Direction d'école : le SE-Unsa demande la concrétisation des dispositions prévues

La loi Rilhac a permis certaines avancées pour les directeurs et directrices d'école. Pourtant, plus d'un an après sa promulgation, de nombreuses dispositions ne sont toujours pas appliquées.

Le SE-Unsa a écrit au ministre de l'Éducation nationale pour l'exhorter à remédier au plus vite à cette situation.

[En savoir plus et lire le courrier du SE-Unsa...](#)



"Négociations" salariales : communiqué intersyndical

« Les concertations avec le ministère de l'Éducation nationale sur les augmentations de rémunération des enseignant-es CPE et PsyEN ont commencé mercredi et elles s'engagent bien mal !

L'enveloppe d'1,9 milliard en année pleine pour la partie socle, c'est-à-dire sans contreparties, ne permet même pas de compenser l'inflation de cette année pour une majorité de personnels ! Elle reste notoirement insuffisante pour...

[Lire la suite...](#)



Suspension du protocole sanitaire : de la gestion de l'exception à la prévention ?

On l'avait presque oublié tant les chiffres de l'épidémie étaient redevenus bas et les gestes barrières plus habituels, le protocole sanitaire à l'école, instauré depuis presque 3 ans et modifié maintes fois, vient d'être suspendu.

Les autorités de santé, qui classent la covid de façon plus ordinaire dans la liste des infections respiratoires, travaillent désormais à des mesures universelles d'hygiène. Mais notre employeur se donne-t-il vraiment les moyens d'une telle prévention ?

[Lire la suite...](#)

Suivez-nous !



[se-unsas67.net](https://www.se-unsas67.net)

[Désabonnement](#)